



Le ministre de l'éducation nationale,

La ministre déléguée à la réussite éducative

et

La ministre des droits des femmes,
porte-parole du Gouvernement

à

Mesdames les rectrices et
Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les référents
académiques égalité fille - garçon

Objet : convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif - préparation de l'*Année de la mobilisation pour l'égalité à l'école*.

A l'occasion du Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012, le Gouvernement a élaboré le plan « une 3^{ème} génération des droits des femmes : vers une société de l'égalité réelle ». Ce plan met particulièrement l'accent sur l'importance de s'attaquer aux inégalités d'habitude dès le plus jeune âge. Cela passe par la formation des enseignants et autres acteurs de l'école à l'égalité entre les femmes et les hommes, la sensibilisation des élèves dès l'école primaire à cette thématique et par des actions destinées à déconstruire les représentations et stéréotypes sexistes encore trop présents qui limitent l'horizon des possibles pour nos jeunes, filles ou garçons.

L'égalité entre les filles et les garçons nécessite une action d'ensemble qui concerne tout le système éducatif mais au-delà mobilise toute la société civile. L'action de l'école, si elle est décisive, ne peut, pour être efficace, que s'inscrire que dans un schéma d'ensemble. C'est précisément le sens du plan interministériel qui entend agir, en transversalité et avec le concours de tous les ministères, sur les violences de genre, l'égalité professionnelle, les inégalités de santé et la précarité des femmes, ainsi que pour la défense et la promotion des droits des femmes au niveau international.

Pour que cette ambition trouve une traduction concrète et opérationnelle dès cette année, dans les écoles et établissements scolaires, nous avons décidé de faire de l'année 2013-2014 une *Année de la mobilisation pour l'égalité à l'école*. La nouvelle convention interministérielle pour l'égalité entre les

filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, conclue pour la période 2013-2018, traduit cette ambition et lui sert de cadre d'action.

Destinée à ancrer l'égalité entre les filles et les garçons dans les pratiques quotidiennes des acteurs de l'école, la convention est articulée autour de trois chantiers prioritaires qui seront déclinés dès 2013 :

- acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes ;
- renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ;
- s'engager pour une mixité plus forte des filières de formation et à tous les niveaux d'étude.

Il vous appartient de la traduire en actions concrètes au plan local, notamment par le renforcement des collaborations avec le réseau déconcentré du service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec le réseau « Insertion- Egalité » du ministère chargé de l'agriculture et avec les référent-e-s égalité dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Parmi l'ensemble des actions, nous appelons en particulier votre attention sur :

- la conception d'un plan d'action spécifique à l'école primaire de manière à développer dès le plus jeune âge une culture de l'égalité. Dix académies expérimenteront le programme « ABCD de l'égalité » à la rentrée 2013 ;
- l'inscription d'actions de formation à l'égalité et à la déconstruction des stéréotypes sexistes dans la formation continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;
- la levée des freins à l'effectivité des séances d'éducation à la sexualité pour développer la culture du respect et de l'égalité et assurer une information régulière sur la contraception ;
- la promotion des actions innovantes pour favoriser la mixité dans les parcours de formation et les secteurs professionnels, et inscrire cette dimension au cœur du nouveau service public de l'orientation.

La démarche globale qui est au cœur de cette nouvelle convention doit pouvoir s'incarner dans les projets d'école ou d'établissement, en appui, pour ces derniers, sur les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et les instances de la vie lycéenne.

Le pilotage de la mise en œuvre de la convention interministérielle est assuré conjointement par madame Sabine Fourcade, déléguée interministérielle aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes et par madame Florence Robine, rectrice de Créteil.

L'Année de la mobilisation pour l'égalité à l'école doit se décliner tout au long de l'année scolaire 2013-2014, dans les académies sous forme d'actions collectives mais aussi de manifestations ou d'activités pédagogiques et éducatives spécifiques : interventions d'associations, séminaires, conférences, mais aussi débats autour d'un film, d'une exposition ou d'une représentation théâtrale, etc... Les manifestations et actions les plus remarquables seront labellisées « *Année de la mobilisation pour l'égalité à l'école* » et valorisées à l'échelon national.

A cette fin, dans chaque académie, le/la chargé-e de mission « égalité » assurera la coordination et le suivi des actions menées par les écoles et les établissements scolaires. Il veillera à promouvoir auprès des équipes pédagogiques et éducatives les ressources et les partenariats, notamment avec les collectivités et les associations, permettant ainsi que se constituent localement des actions. Il pourra s'appuyer à cet effet sur les corps d'inspection pour intégrer la thématique de l'égalité dans les enseignements, les actions éducatives et les supports pédagogiques. Il pourra également prendre appui sur le réseau des délégué-e-s régionaux et chargé-e-s de mission départementaux à l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la mobilisation de jeunes volontaires du service civique.

Les équipes éducatives sont invitées à consulter l'ensemble des ressources référencées sur le site Éduscol (à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid46856/egalite-filles-garcons.html>) et sur le site du ministère des droits des femmes (<http://femmes.gouv.fr/>).

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette initiative à laquelle nous attachons le plus grand prix.

Fait le 7 mars 2013

Le ministre de l'éducation nationale



Vincent PEILLON

La ministre des droits des femmes,
porte-parole du Gouvernement



Najat VALLAUD-BELKACEM

La ministre déléguée à la réussite éducative



George PAU-LANGEVIN